



## Louer une partie de sa maison principale

Par **Tôt85**, le **20/02/2024** à **19:25**

Bonsoir je loue deux chambres, qui sont privative et un salon ma maison principale, a loyer raisonnable... A deux personnes... Concernant l assurance habitation mes locataires ont souscrit à une assurance en collocation est ce que cela est correcte...

De mon côté j ai mon assurance habitation propriétaire pour toute la superficie de ma maison.. est ce ok... J attend vos réponses. Merci

Par **Visiteur**, le **20/02/2024** à **19:37**

Bonjour,

Vous occupez ce logement ? Les locataires sont en résidence principale ou saisonnière ?

il y a peut être des redondances entre assurances, mais c'est préférable plutôt que d'avoir des trous.

Par **Tôt85**, le **20/02/2024** à **20:32**

Bonsoir, oui j habite dans la maison et oui les locataires sont en meublés et c est leur résidence à principales

Par **Tôt85**, le **21/02/2024** à **21:12**

Merci et bonsoir je voulais savoir si les locataires en ayant souscrit à leurs assurance ( ils ont souscrit assurance habitation en collocation donc dans ma maison principale qui est leur logement principale) leur propre chambre et leurs propres salon... Est ce que leurs assurance couvre les casses et dégât s ils venaient admettons à casser la télé a abîmé le parquet etc... Je suis un peux perdu merci.